

**Antenne 5G près d'une école : mauvais signal**

Patrick Cerf (PS)

On pensait ce dossier définitivement tombé aux oubliettes de la mémoire collective. Mais c'était sans compter sur l'entêtement de Swisscom à vouloir implanter une antenne 5G au beau milieu du village de Courchapoix, à proximité immédiate de l'école. On se souvient que face à la fronde villageoise, l'ex-régie fédérale avait jeté l'éponge en 2019. Mais le géant des télécommunications a décidé de revenir à la charge en début d'année avec le même projet, au même endroit.

Mais face à l'entêtement de Swisscom, la ténacité du collectif villageois a une nouvelle fois été la plus forte. Un sondage réalisé cet été a permis de prendre la mesure du rejet quasi unanime de ce projet par la population. Se rangeant derrière cette écrasante majorité, le Conseil communal a fini par obtenir le gel du processus par l'ex-régie. L'idée, qui fait un large consensus à Courchapoix, est de se mettre autour d'une table et chercher un lieu d'implantation à l'extérieur du village, pour des raisons patrimoniales, urbanistiques et environnementales évidentes. Tout cela dans la concertation.

A cet égard, et c'est important de le signaler, la population de Courchapoix et les signataires de la présente intervention ne sont pas contre la 5G. Ils défendent un principe d'équité. Les implantations en plein centre d'un village sont en effet rarissimes dans le canton du Jura, ce qui explique le sentiment d'injustice vécu au cœur du Val Terbi. Surtout, le bon sens voudrait que l'affaire dite « de la 5G de Courchapoix » fasse école dans le Jura et que le Canton prenne ses responsabilités lors de futures demandes d'implantations au cœur de nos localités.

**Le Gouvernement jurassien est prié de répondre aux questions suivantes :**

- 1. L'Etat peut-il assurer que le projet d'implantation d'une antenne 5G au centre du village de Courchapoix est définitivement abandonné ?**
- 2. Quelle est la position du Gouvernement sur ce projet d'antenne, en particulier le fait que son implantation soit envisagée à proximité immédiate de l'école du village ?**
- 3. D'autres situations similaires ont-elles été portées à la connaissance des services de l'Etat sur le territoire cantonal ?**
- 4. Est-il légalement possible d'obtenir un permis pour l'implantation d'une antenne 5G en plein centre d'une localité et, partant, si près d'une école ?**
- 5. Si oui, le Gouvernement est-il en mesure de geler les éventuelles demandes en cours, respectivement interdire toute demande future en ce sens ?**

Je remercie d'avance le Gouvernement jurassien de sa réponse.

Patrick Cerf (PS)

**Co-signataires**

- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Loïc Dobler (PS)

- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegard Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)
- Françoise Schaffter Houlmann (PS)

Intervention déposée officiellement le 17 octobre 2024